



2018/2019



PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT

Accueil de loisirs La Source
31 rue de Taverny
95130 Franconville
01 39 32 69 00 – 06 60 68 15 53
CIm.source@ville-franconville.fr

Sommaire

I. PRESENTATION DE LA VILLE	3
II. LE PROJET EDUCATIF	4
III. NOS OBJECTIFS ET MOYENS	4
IV. LES PROJETS D'ANIMATION	6
V. LE FONCTIONNEMENT	7
1. LES LOCAUX	7
2. PUBLIC ACCUEILLI	8
3. FONCTIONNEMENT GENERAL	8
4. LES REGLES DE VIE ET SANCTION	12
VI. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	13
1. ORGANIGRAMME	14
2. LE CADRE HORAIRE	15
3. ROLES, MISSIONS ET EVALUATIONS	15
A. LE DIRECTEUR	15
B. L'ANIMATEUR	15
C. L'EVALUATION	16
4. NEGOCIABLE/NON NEGOCIABLE	17
VII. RAPPELS HYGIENE ET SECURITE	19
1. LES SOINS	19
2. LES ACCIDENTS	19
3. LES PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)	19
4. SECURITE INCENDIE	20
FONCTIONNEMENT DU TEMPS PAUSE MERIDIENNE	24

I. Présentation de la ville

Franconville est une commune de 34 920 habitants, située dans le département du Val d'Oise, au cœur de la Vallée de Montmorency, entre la Butte de Montmorency et celle du Parisis. A 17 kilomètres au nord-ouest de Paris, Franconville fait partie des communes de la grande couronne de la banlieue parisienne. C'est la cinquième plus grande ville du département. Ses communes limitrophes sont Beauchamp au nord-ouest, Taverny et Le Plessis-Bouchard au nord, Ermont à l'est, Sannois au sud-est, Corneilles-en-Parisis et Montigny-lès-Corneilles à l'ouest.

La ville de Franconville fait partie intégrante de la communauté d'agglomération du Val Parisis qui regroupe quinze communes (Beauchamp, Bessancourt, Corneilles en Parisis, Ermont, Herblay, La Frette sur Seine, Montigny les Corneilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny, Eaubonne, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt et Frépillon) et joue un rôle important dans l'aménagement du territoire de l'espace communautaire et le développement économique.

Franconville est dotée de plusieurs infrastructures permettant à la ville de proposer de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs, à l'attention de tous les publics : petite enfance, enfance, pré-adolescents, adolescents, adultes et séniors. Il y a aussi des commerces et un réseau de transport régulier.

La ville se divise en 9 quartiers :

- 1e quartier de l'Hôtel-de-Ville ;
- le quartier des Fontaines ;
- le quartier [Jean-Monnet](#) ;
- le quartier de l'Europe ;
- le quartier du Vieux marché ;
- le quartier du Stade ;
- le quartier des Noyers de Saint-Edme ;
- le quartier de l'Épine Guyon ;
- le quartier du [Séquoia](#) de la gare

II. Le Projet Educatif

La ville de Franconville a de fortes volontés éducatives qu'elle a réaffirmé lors de la réécriture du PEDT en lien avec la communauté éducative (Décret 2013-707 du 12 août 2013).

Les intentions éducatives de la ville sont les suivantes :

- Faire des accueils des loisirs des lieux d'intégration et de développement des valeurs du vivre ensemble telles que la solidarité, d'égalité, de laïcité et de fraternité
- Faire des accueils de loisirs des lieux de la construction personnelle tant sur le plan du corps que de l'esprit pour les enfants
- Faire des accueils de loisirs des lieux d'éducation et de pratique de citoyenneté notamment en favorisant l'ouverture sur la vie locale

La ville a choisi de s'inscrire dans le plan mercredi (annexe)

III. Nos objectifs et moyens

La plupart du temps, l'enfant fréquente l'accueil de loisirs non pas par choix, mais par nécessité, car les parents ont des obligations professionnelles. Chaque enfant a des besoins, un rythme et des envies différentes. Il est donc important de respecter l'enfant dans son individualité tout en lui permettant de développer des liens sociaux.

C'est pour cela que nous avons choisis de mettre en place les objectifs suivants :

Développer l'autonomie

Accompagner l'enfant dans les gestes quotidiens dans le but de faire seul

Favoriser le faire et le laisser faire

Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme tout au long de la journée

Comment ?

Mettre en place un fonctionnement qui donne la possibilité à l'enfant de faire seul,
Aménager différents espaces répondant aux besoins des enfants.
Mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse l'utiliser en toute autonomie
Permettre à l'enfant de choisir son activité
Créer des supports visuels permettant à l'enfant de se repérer dans le temps et l'espace

Les projets en lien
Couture
Décoration des espaces

Amener des notions de citoyenneté

Amener l'enfant vers son rôle citoyen

Découvrir son environnement proche

Favoriser l'expression

Comment ?

Par la mise en place d'activité en lien avec les autres accueils, d'ateliers d'expression (théâtre, danse,...)
Par l'organisation d'activités avec les infrastructures de la ville
Par la mise en place d'un projet commun avec d'autres accueils de la ville (Epine Guyon et Arc en ciel)

Les projets en lien
Passerelle
Jardinage
Potager
...

Favoriser la socialisation

Evoluer avec des règles de vie commune à tous

Participer à des activités collectives

Comment ?

Mettre en place de règles de vie, écrites et illustrées, faites par les enfants.
Proposer régulièrement des activités de groupe permettant l'entraide et l'échange (petits jeux de groupes, création d'œuvre commune,...)
Mettre en place des projets liés entre eux
Donner la parole aux enfants

Les projets en lien
Passerelle
Jardinage
Potager
Multi-sport

IV. Les projets d'animation

Cette année, nous avons choisis le thème « Cinéma et Gourmandises » qui sera le point commun de tous les projets d'animation.

En effet, dans chaque projet d'animations, évoqués ci-dessous, un tutoriel sera tourné par les enfants.

Les projets d'animations sont les suivants :

Projet Couture	Les enfants pourront découvrir l'univers de la couture. Ils pourront apprendre différentes techniques d'assemblages ainsi que différentes matières.
Projet Passerelle	Par le biais de la pâtisserie, les enfants de grandes sections pourront se familiariser avec leur future structure, l'accueil de loisirs élémentaire.
Projet Théâtre	Les enfants pourront s'exprimer et plonger dans un monde imaginaire.
Projet Multi-sport	Sous forme de cycles, les enfants découvriront 4 sports (Handball, volley-ball, basket-ball, football).
Projet Potager	Les enfants vont agrandir et entretenir le potager existant. Ils pourront suivre les fruits et légumes de saison.
Projet Décoration des espaces extérieurs	Afin de s'approprier l'espace et de le transformer en un lieu agréable, les enfants décoreront les espaces extérieurs.



V. Le fonctionnement

1. Les locaux

L'Accueil de loisirs « La source » se situe dans le quartier Jean Monnet au 31 rue de Taverny près du Bois des Eboulures.

C'est une structure municipale habilitée par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sous les numéros :

0950051AP000518-E01 pour les temps périscolaires de la semaine

0950051AP002218-E01 pour les temps périscolaire mercredi

La structure est ouverte sur les temps péri et extra scolaires.

Elle dispose des locaux suivants :

- Les salles de vie

4 salles de réfectoires élémentaires

Ces salles ont 2 fonctions :

Salles de repas

Le déjeuner et le goûter sont pris dans cette salle.

Salles d'activités

En dehors des temps de repas (accueils matin, soir, mercredi), les activités ainsi que l'accueil des enfants s'y déroulent.

2 réfectoires maternels

Idem que les réfectoires élémentaires

- 1 salle de danse

C'est une salle qui sert de salle pour les activités « non salissantes ».

Le soir à partir de 18h30, cette salle est utilisée par les associations (yoga, capoeira)

- 1 bureau

Dans le bureau se trouvent les fiches sanitaires enfants, les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), les listes de présences enfants, les documents nécessaires à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), les horaires, planning, les clés.

S'y trouve également l'armoire infirmerie ainsi que le cahier de soin.

- 1 infirmerie

L'infirmerie est attenante au bureau, elle dispose d'un lit et d'un lavabo.

Elle sert pour pouvoir soigner les enfants et qu'ils puissent être allongés en cas de besoin

- 2 blocs sanitaires élémentaires

Un bloc filles/Un bloc garçon

Ils se situent dans le couloir à proximité des salles de vies élémentaires.

Les animateurs doivent être vigilants et y passer régulièrement afin de s'assurer que les chasses d'eau soient tirées et veiller à ce que les enfants ne s'en servent pas comme lieu de jeu.

- 1 bloc sanitaire maternel

Il se situe en face des salles maternelles. Les animateurs doivent IMPERATIVEMENT accompagner les enfants afin de veiller au respect de l'hygiène et aider l'enfant si besoin.

- 1 dortoir

Le dortoir se situe dans l'école maternelle qui est séparée de l'accueil de loisirs.

2. Public accueilli

L'accueil de loisirs de la Source accueille les enfants qui fréquentent le groupe scolaire du même nom de la petite section de maternelle au CM2.

Il peut accueillir 110 enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps périscolaire.

3. Fonctionnement général

La structure est ouverte toute l'année sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Temps périscolaires de la semaine

Accueil	
Accueil Matin	7h00 8h20
Pause méridienne	11h30 13h30
Accueil Soir	16h30 19h15

L'accueil du matin

L'accueil du matin est un moment relais dans la journée de l'enfant. Il passe de l'univers familial à celui de la collectivité. Chaque enfant ayant un rythme différent, il est important que ce relais se fasse en douceur et de créer un climat convivial tant par l'attitude de l'animateur que par l'aménagement des locaux. Des espaces de jeux, où l'enfant pourra évoluer en autonomie seront installés afin de répondre aux besoins de chacun.

De 7h à 8h20

L'accueil de tous les enfants se fait à l'entrée principale.

Un animateur est en charge d'accueillir les familles et de noter l'enfant par une croix sur le listing et sur la tablette ;

Les autres animateurs sont dans la salle d'activité. Ils jouent avec les enfants et proposent des activités adaptées.

A 8h20

Les animateurs amènent les enfants dans les classes pour les maternelles, et dans la cour pour les élémentaires après avoir compté les enfants.

Pour les maternelles, chaque animateur est référent d'une ou deux classes. C'est ce même animateur qui emmène les enfants le matin et qui les récupère le soir.

Il doit transmettre les fiches d'appels qui resteront dans les classes et mises à jour par l'enseignante pour le soir.

L'Accueil du soir

Pour les maternels

16h30

Les animateurs récupèrent les enfants à l'accueil dans les classes à l'aide des fiches d'appels. Ils s'assurent du nombre d'enfants et rejoignent les réfectoires maternels pour le goûter.

Les enfants passent aux toilettes et/ou se lavent les mains avant de manger. **Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en aurait besoin.**

16h40

Le goûter se fait une ambiance conviviale. C'est un moment d'échange que les animateurs doivent partager avec les enfants.

17h00

A la fin du goûter, les enfants débarrassent leur table (déchets, empiler les verres, rassembler les petites cuillères) accompagnés d'un animateur afin d'amener l'enfant à faire seul.

Les enfants vont ensuite se laver les mains. **Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en aurait besoin.**

L'Accueil des familles à partir de 17h

Contrairement au matin, l'accueil se fait à 2 points différents.

Les classes de Mmes BROGGI, HYACINTHE, MAUBRY, NARDIN et de Mr BOIVINEAU sont accueillies du côté des réfectoires maternels

Les classes de Mmes SAHA BEN LAMKADEM, BASSET et MIGNON sont accueillies du côté des réfectoires élémentaires ;

C'est maintenant le moment de chanter, de lire des histoires ou de jouer.

Un petit moment d'activité de groupe (chansons, lecture d'une histoire ou petit jeu d'expression) sera favorisé après le goûter.

Après ce temps, des pôles de jeux ainsi que des activités seront proposés aux enfants.

Durant ce temps, l'animateur est force de proposition et joue avec les enfants.

Un animateur par point d'accueil sera en charge d'accueillir les familles et de noter le départ des enfants sur le listing.

Pour les élémentaires

Les enfants scolarisés en classe de CP sont accueillis dès 16h30.
Du CE2 au CM1, les enfants fréquentent l'étude et sont accueillis à partir de 18h.

16h30

L'animateur accueille les enfants dans la cour élémentaire (près de la régie extérieure) et les coche sur la fiche d'appel.

Ils vont ensuite goûter dans le réfectoire élémentaire.

16h45

C'est maintenant le moment de chanter, de lire des histoires ou de jouer.
Après ce temps, des pôles de jeux ainsi que des activités seront proposés aux enfants.
Durant ce temps, l'animateur est force de proposition et joue avec les enfants.

18h00

Les enfants ayant fréquenté l'étude sont accueillis par l'animateur référent dans la cour, afin de rejoindre l'accueil du soir jusqu'à la fermeture de la structure.

Un petit moment d'activité de groupe (chansons, lecture d'une histoire ou petits jeux d'expression) sera favorisé jusqu'à l'arrivée des familles.

19h15

Fermeture de la structure

Les animateurs doivent vérifier que toutes les portes et fenêtres soient fermées et les chasses d'eau tirées. Ils doivent également synchroniser les tablettes et remettre les listings dans la bannette prévue à cet effet.

Le Temps périscolaire mercredi

La structure est ouverte de 7h00 à 19h15.

Plusieurs inscriptions possibles :

- Journée complète
- Matin
- Matin + repas
- Repas + après-midi
- Après-midi

Journée type

- 7h00 Ouverture de la structure
Arrivée échelonnée des enfants
Les enfants sont accueillis à l'entrée principale de l'accueil. L'animateur en charge de l'accueil vérifie que l'enfant est bien inscrit et note sa présence sur le listing et la tablette.
L'enfant va ensuite dans la salle d'activité qui aura été aménagée afin de pouvoir jouer calmement.
- 9h00 Fin de l'accueil
Présentation de la journée aux enfants
- 9h30 Temps libre
Ce moment dit « Temps libre », les enfants jouent soit dans la cour ou la salle d'activité. Sur ces moments les animateurs proposent des petits jeux, des chansons, des histoires,.....
- 10h00 Activités
Les enfants choisissent l'activité à laquelle ils veulent participer. Les enfants sont libres d'y entrer et d'en sortir à tout moment. Si un enfant ne souhaite pas faire d'activité, il en aura la possibilité.
- 11h00 Temps libre
- 11h45 Repas
Lors des repas les animateurs sont assis à une table avec les enfants. C'est un moment de partage et d'échange qui se veut convivial et calme. Les enfants sont invités, et non forcés, à goûter à tous les plats.
Tout au long de l'année, et de façon évolutive, les animateurs inciteront les enfants à se servir et à débarrasser seuls.
- 13h00 Temps calme/Sieste
La sieste
Pour les petits et les enfants qui en ressentent le besoin. Elle se déroule dans le dortoir de l'école maternelle.
Le temps calme
Pour les moyens et les grands. Des pôles d'activités calmes, un temps de relaxation ou d'histoires contées est proposés aux enfants.
- 14h00 Temps libre
- 14h30 Activités
- 16h00 Goûter
Il se déroule soit dans le réfectoire, soit dans la cour si le temps le permet.
- 16h30 Départ échelonné des enfants
Les animateurs proposent des petits ateliers, soit dans la cour, soit dans les salles. C'est un moment d'échange avec les familles sur la journée de l'enfant.
Les animateurs devront vérifier que les personnes se présentant sont bien autorisées à venir chercher l'enfant en vérifiant les pièces d'identité (liste sur la tablette).
- 19h15 Fermeture de la structure
Les chaises des salles utilisées doivent être empilées, les chasses d'eau tirées et les portes fermées.

4. Les règles de vie et sanction

Les règles de vie

Pour garantir une organisation harmonieuse au sein du groupe (enfant/enfant, enfant/animateur) il est important de poser des règles, elles rappellent les droits et les devoirs de chacun.

A différentes échelles nous trouvons :

- la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui fait partie des règles non négociables
- le règlement d'une structure, son fonctionnement
- les règles de vie ou charte que l'animateur va élaborer avec son groupe d'enfant afin de poser des repères à chacun. Elles doivent être simples, claires et adaptées à l'âge de l'enfant accueilli.

La sanction

Elle intervient lorsqu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.

L'animateur devra déterminer une sanction qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de pouvoir ensuite retrouver sa place dans le groupe.

Elle devra être justifiée, expliquée, comprise de l'enfant et proportionnelle à l'acte.

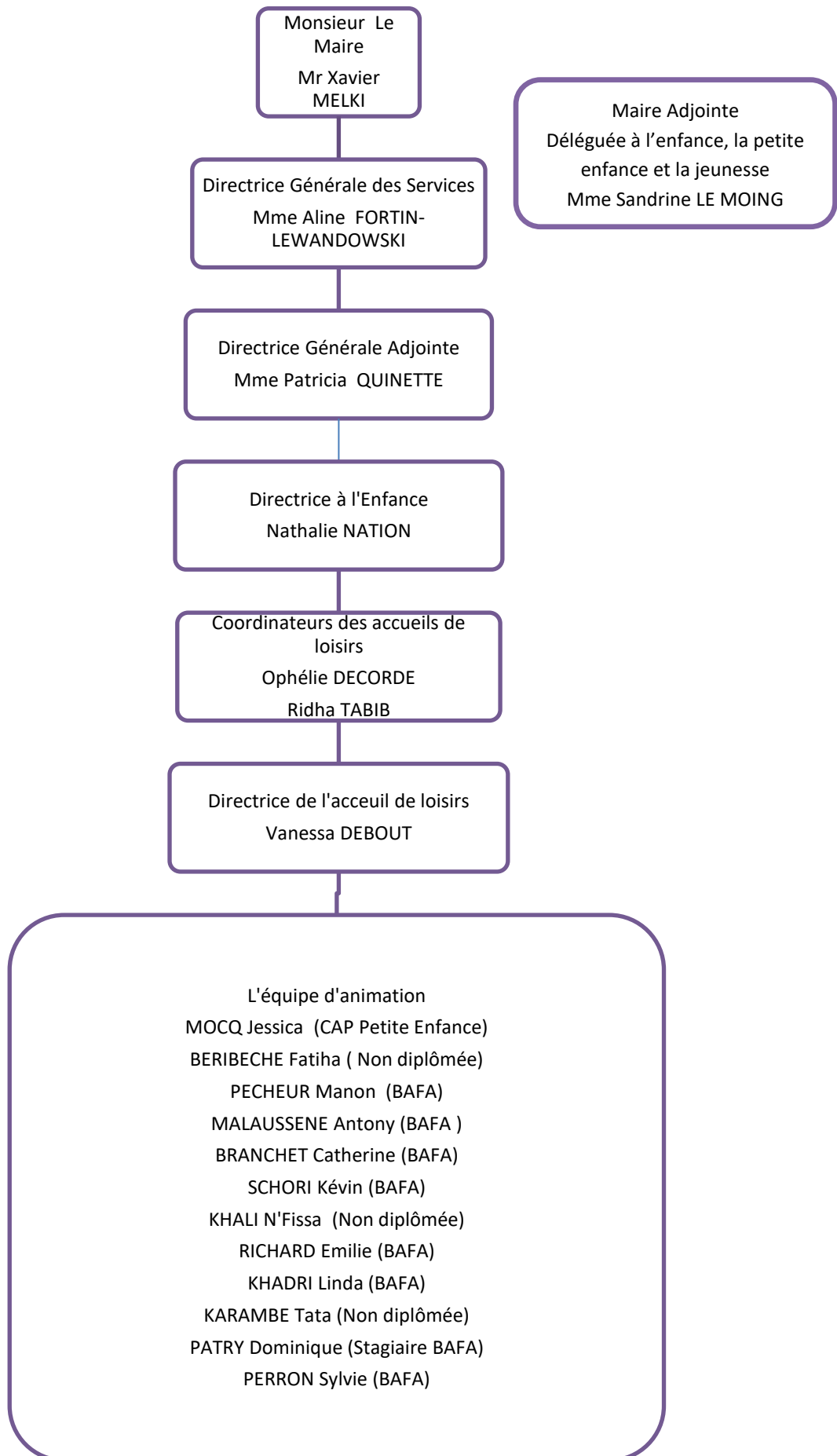
Elle devra avant toute chose respecter la personne, elle ne sera donc ni blessante, ni vexante.

Il est important de toujours mesurer les conséquences pour la personne lors d'une décision trop hâtive.

Un temps de formation sera proposé à l'équipe d'animation. Basé sur l'échange de pratique, le débat et l'apport de technique, il permettra aux animateurs d'avoir les outils nécessaires pour prendre les décisions adéquates face à un enfant.

1. L'équipe pédagogique

2. Organigramme



3. Le cadre horaire

Semaine type animateur

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h/7h15 8h35	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Repos
8h35 11h15		Réunion		Réunion	
11h25 13h25	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
16h20 18h45/19h00/19h15	Repos	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

4. Rôles, missions et évaluations

A. Le directeur

Rappel des 5 fonctions de direction (arrêté du 15.07.15 Art.25)

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps,
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation,
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil,
- Développer les partenariats et la communication

Et aussi Développer des aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Pour répondre à cela :

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants et de son équipe d'animation.
- Il rédige et veille à l'application du projet pédagogique.
- Il veille au respect de la réglementation DDCS en vigueur et au règlement intérieur.
- Il veille à la bonne prise en charge des PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il assure la gestion administrative et financière de la structure.
- Il organise et anime les réunions.
- Il a un rôle formateur auprès de ses animateurs.
- Il est le lien entre tous les partenaires (familles, services).

B. L'animateur

Rappel des 5 fonctions de l'animateur (arrêté du 15.07.15 Art.9)

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements notamment ceux liés à la sexualité,
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Et aussi, Développer des aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour répondre à cela :

- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il respecte la réglementation DDCS en vigueur et le règlement intérieur.
- Il fait preuve de bon sens.
- Il sait se remettre en question.
- Il est ponctuel.
- Il participe activement aux réunions.
- Il est disponible.
- Il gère son temps, ses émotions et sa fatigue.
- Il est garant de la sécurité physique affective et morale des enfants.
- Il prend en charge les PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il est à l'écoute des besoins des enfants et y répond.

C. L'évaluation

Avec qui et par Qui :

La direction

L'équipe d'animation

Les enfants

Les parents

Quand :

Tout au long de l'année, durant le bilan de fin de journée avec les enfants

Lors des temps informels comme les temps calmes

Lors des réunions avec l'équipe d'animation

Comment :

Par des bilans à chaque fin de session

Par des outils adaptés à l'âge des enfants (tableau smiley, pouces,.....)

Par des grilles d'observations pour les animateurs

Par l'observation

Par l'échange avec les familles

5. Négociable/Non négociable

	<u>Non négociable</u>	<u>Négociable</u>
<u>CADRE</u>	<p>Respecter la réglementation DDCCS</p> <p>Respecter les projets éducatif et pédagogique.</p>	
<u>PROFESSIONNALISME</u>	<p>Respecter et reconnaître l'enfant en tant qu'individu</p> <p>Respecter et communiquer avec les familles, les collègues, les partenaires...</p> <p>Avoir un comportement adapté à l'enfant (langage et tenue)</p> <p>Participer activement aux réunions et à la vie de l'accueil.</p>	
<u>VIE QUOTIDIENNE</u>	<p>Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant.</p> <p>Assurer l'hygiène et la sécurité des enfants.</p> <p>Respecter les horaires.</p> <p>Ne pas fumer devant les enfants, dans les locaux, dans la cour ou en sortie.</p> <p>Manger à table avec les enfants et participer activement à la pause méridienne.</p>	<p>Fumer à l'extérieur.</p> <p>Adapter ses horaires en interne.</p>

<u>ESPACE</u>	<p>Libérer les entrées et sorties de secours. Tenir les lieux propres.</p>	<p>Réaménager les espaces.</p> <p>Multiplier les espaces de jeu même si identiques.</p>
<u>ACTIVITES</u>	<p>Etre garant de la sécurité avant, pendant et après l'activité</p> <p>Organiser des jeux ou activités adaptés aux enfants.</p> <p>Préparer les activités en avance.</p> <p>Ranger le matériel après chaque utilisation</p>	<p>Organiser des activités manuelles à l'extérieur.</p> <p>Modifier le planning d'activité prévues si aléa.</p>

VI. Rappels Hygiène et Sécurité

1. Les soins

Penser à se désinfecter les mains avant n'importe quel soin voir porter des gants stériles selon l'ampleur de la plaie, ne jamais toucher la plaie avec nos doigts afin d'éviter une infection et/ou contamination.

L'armoire à pharmacie se situe dans le bureau.

Il y a également des trousse de secours dans les salles se situant loin du bureau afin de pouvoir réagir rapidement en cas de petites blessures.

Une pièce attenante au bureau, aménagée avec un lit permet de soigner les enfants à l'abri du regard des autres et au calme et ainsi de respecter l'intimité de l'enfant si il doit être soigné dans des zones intimes.

Aucun médicament ne peut être administré même avec prescription médicale en dehors des PAI. Les fiches sanitaires (avec indication allergies) des enfants sont situées dans le bureau.

En cas de réaction aux soins donnés ou d'aggravation de l'état de l'enfant, appeler immédiatement le SAMU (15) et les parents. Si déplacement de l'enfant à l'hôpital, celui s'effectue uniquement dans un véhicule de secours (SAMU, pompiers).

En cas de choc à la tête, appeler le SAMU (15) et les parents afin qu'ils puissent être informés et maintenir une surveillance

Tous les soins doivent être inscrits dans le cahier de soins qui se trouve dans le bureau.

Il est important d'avoir un comportement et un discours rassurant auprès de l'enfant et lors de l'appel aux familles afin de ne pas créer d'inquiétudes.

En cas de doute, ne pas hésiter à demander conseil auprès de ses collègues et/ou de sa hiérarchie afin de ne pas commettre d'erreurs.

2. Les accidents

- 1) **Protéger** : mettre tout en œuvre afin d'éviter qu'un autre accident plus grave ne survienne soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour la personne elle-même.
- 2) **Alerter** : téléphoner au SAMU 15 ou 112 (si nécessaire) en se présentant, donnant ses coordonnées, précisions sur l'accident, localisation.
- 3) **Secourir** : rester près de l'enfant, ne pas le déplacer (sauf cas de nécessité), baliser le lieu, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner ni à boire, ni à manger. Faire les premiers gestes si possibles (exemple position latérale de sécurité) mais ne pas intervenir au-delà des compétences.

L'ordre de ces actions est à respecter pour agir en toute sécurité.

Si possible, se répartir les actions (ex : un animateur qui protège pendant qu'un autre alerte)

Des temps de formation avec des mises en situations auront lieu pour les animateurs afin d'être préparé en cas d'accident.

3. Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou médicamenteuses, des traitements médicaux réguliers ont un traitement spécifique.

Pour les enfants ayant :

- des allergies alimentaires, leurs repas sont préparés par les familles, et apporté dans une glacière,
- des allergies médicamenteuses, aucun médicament n'est délivré sans ordonnance,
- des traitements médicaux, ils se trouvent dans un sachet avec la fiche de l'enfant et le traitement approprié en cas d'accident.
- des troubles du comportement

La liste des enfants ayant un PAI, ainsi que les PAI et les médicaments s'y rapportant se trouvent dans le bureau.

Il est impératif de vérifier régulièrement la liste des PAI ainsi que la présence et la validité des médicaments, si le PAI en comporte.

4. Sécurité incendie

Toutes les personnes intervenants auprès des enfants doivent connaître la procédure d'évacuation incendie ainsi que l'emplacement des extincteurs.

Des plans des locaux, ainsi que les consignes d'évacuation (annexe 1), sont affichés dans la structure. Des exercices d'évacuation sont mis en place durant l'année.

Annexes



CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Le premier adulte ayant connaissance d'un départ de feu déclenche l'alarme en appuyant sur le boîtier rouge (situé près des issues de secours), le plus proche et appelle les pompiers (18)

Les animateurs :

- ✓ Rassemblent les enfants dans leurs salles dans le calme
- ✓ Se munissent des cahiers d'appel
- ✓ Se dirigent vers le point de rassemblement en veillant à être placé de la manière suivant :
 - 1 animateur à l'avant du rang
 - 1 animateur à l'arrière du rang

LE POINT DE RASSEMBLEMENT : DEVANT LE PORTAIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le dernier animateur de chaque groupe à quitter le bâtiment vérifie qu'il n'y ait plus personne dans :

- ✓ Côté petits/moyens : les salles maternelles, les toilettes enfants ainsi que les toilettes handicapé du couloir.
- ✓ Côté Grands /Cp : Les 4 salles élémentaires, les deux blocs sanitaires enfants
- ✓ Et la directrice : le bureau, l'infirmerie, la salle de danse, les toilettes handicapé

Il faut fermer toutes les fenêtres et portes sur notre passage.

Sur le point de rassemblement, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leurs groupes.
Nous pourrons retourner à l'intérieur du bâtiment qu'après en avoir reçu l'autorisation.





Conditions d'évacuation



Salles des petits :

- ✓ Porte de secours donnant au petit portail de la cour
- ✓ Entrer dans la cour puis direction Grand portail de l'école élémentaire

Salle des moyens et de danse :

- ✓ Porte de secours donnant sur le parking
- ✓ Portail d'entrée des enseignants pour accéder à la cour puis direction Grand portail de l'école élémentaire

Salles des CP et des grands :

- ✓ Porte de secours au fond des salles, longer le centre côté rue
- ✓ Passer sur le parking
- ✓ Entrer dans la cour par le petit portail « enseignants » puis direction Grand portail de l'école élémentaire

Si vous vous situez dans les couloirs, dans les blocs sanitaires ou réfectoires élémentaires avec tout votre groupe :

- ✓ Passer par les portes de secours du couloir puis petit portail de la cour afin de retrouver le point de rassemblement

Fonctionnement du Temps Pause Méridienne

De 11h30 à 13h30

11h30

Les animateurs font l'appel dans la cour à un endroit défini pour chaque classe.

Chaque animateur est référent d'une classe.

Lors de l'appel il s'assure de la présence de tous les enfants prévus, si un enfant est coché et n'est pas présent il doit s'assurer que cette absence est normale en allant voir l'enseignant(e), ou bien la direction pour joindre la famille.

11h40 12h30

1^{er} service

Le 1^{er} service est constitué des classes du CP au Ce2.

Les enfants sont répartis dans les 4 réfectoires élémentaires par classe.

Les animateurs mangent avec les enfants.

12h30 13h20

2^{ème} service

Le 2^{ème} service est constitué des classes du Ce2 au CM2.

Les enfants sont répartis dans les 4 réfectoires élémentaires par classe.

Les animateurs mangent avec les enfants.

Durant les repas, les animateurs invitent les enfants à goûter mais ne les force pas à manger.

L'animateur doit veiller à ce que les enfants mangent suffisamment afin de tenir le reste de la journée. Certaines animations sont mises en place durant ce temps (devinette, lecture d'histoire, ...) afin de rendre ce moment plus convivial.

Durant toute la durée de la pause méridienne, des activités sont proposées aux enfants.

A partir du mois de novembre, les enfants auront accès à divers projets.

Chaque midi 1 ou 2 projets sera proposés à chaque service. Les enfants auront le choix d'y participé ou non.

Les différents projets proposés seront :

- Sport (handball, basket)
- Décoration des espaces extérieurs
- Potager
- Jeu de société
- Découverte de la culture japonaise

13h20

Relais avec l'équipe enseignante

Les animateurs doivent transmettre aux enseignants les événements survenus et qui nécessite un suivi de la part de l'enseignant (enfants malades, blessés, rentré chez lui,....)

Le Conseil des enfants sera remis en place cette année. De nouvelles élections auront lieu au mois de novembre.

Ce conseil est composé de 2 élus et 2 suppléants.

Il se réunit 1 fois par mois afin avec la direction de l'Accueil de loisirs afin d'échanger sur le fonctionnement, les projets, les repas et la vie de pause méridienne en générale.

Actions concernant la thématique du Handicap

Durant la semaine du handicap, qui se déroulera du 19 au 25 novembre 2018, nous avons choisi de mettre en place une action autour de la langue des signes. Les enfants seront sensibilisés à la LSF en apprenant les mots clés et seront invités à communiquer avec la langue des signes.

Un support visuel avec des photos sera créé et agrémenté toute l'année sur la structure.